



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 111175

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir lui faire connaître le bilan actuel du dispositif d'initiation aux langues étrangères dans les écoles primaires, suite à sa généralisation par la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 publiée au Journal officiel en date du 24 avril 2005 et le décret d'application publié le 24 août 2005 prévoient l'étude d'une langue étrangère à l'école primaire (article 25). L'article 8 de l'arrêté du 25 juillet 2005 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2002 publié au Journal officiel n° 181 du 5 août 2005 précise que « Les dispositions relatives à l'enseignement des langues vivantes étrangères au cycle des apprentissages fondamentaux entreront en vigueur en dernière année de ce cycle (cours élémentaire première année) à la rentrée 2007. » L'enseignement d'une langue vivante est dès à présent généralisé aux classes de cycle 3 (CE2-CM1-CM2) et sera étendu progressivement dès le CE1 à partir de la rentrée 2007. L'enquête annuelle effectuée par la direction générale de l'enseignement scolaire permet d'établir les constats suivants : à la rentrée 2005-2006, la couverture des classes accueillant des élèves de cycle 3 continue de progresser, avec 97,7 % de classes couvertes, contre 93,4 % à la rentrée 2004-2005 et 89,6 % à la rentrée 2003. Le principal effort porte sur la classe de CE2, dont le taux de couverture atteint 94,3 % des classes, contre 81 % l'an dernier, et 70,7 % à la rentrée 2003. En ce qui concerne la répartition des langues enseignées au cycle 3, la part de l'anglais atteint 82,6 % des groupes d'élèves, celle de l'allemand 13,07 % et celle de l'espagnol 2,3 %.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111175

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12330

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 282